

TEMPÊTE CIARAN | Obtenez votre certificat d'intempérie

La tempête Ciaran a peut-être causé des dommages sur vos biens. Le certificat d'intempérie est le document à fournir à votre assureur après un sinistre lié aux conditions météorologiques afin d'être indemnisé dans les meilleurs délais.

Nous vous invitons à effectuer votre demande sur le site de Météo France, [en cliquant ici](#).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre assureur pour déterminer si d'autres prestataires sont habilités à vous en délivrer un.

Nous vous informons que les services de la mairie ne sont pas en mesure de vous faire parvenir un certificat d'intempérie.



Infos pratiques

Météo France met à votre disposition une équipe de conseillers disponibles les jours ouvrés de 9 à 12h et de 14h à 17h :

- **Tél. :** 08 90 71 14 15